Vie Et Mort 2

I. Aspect biologique de la vie et de la mort

A. Definition biologique de la vie

La vie d'une cellule

Repose principalement sur la respiration cellulaire et le métabolisme cellulaire

La vie d'un organe

Peut être totalement différente d'un organe à l'autre

La vie d'un individu

Est l'assemblage de grandes fonctions vitales, c'est-à-dire le fonctionnement harmonieux de l'ensemble des organes, coordonné par le cerveau et associé à la vie spirituelle.

Etapes de la vie organique :

- 1.Conception.
- 2. Croissance in utero.
- 3. Naissance.
- 4.

Croissance/maturati on.

- 5. Maturité (âge adulte).
- 6. Déclin organique (dès 25-30 ans)
- 7. Mort organique

B. Definition biologique de la mort

La mort d'une cellule

Peut avoir un caractère **réversible** (cellules se renouvelant facilement) ou **définitif** (cellules ne se régénérant pas). Elle se fait par apoptose ou par nécrose.

La mort d'un organe

N'a pas les mêmes conséquences selon qu'il s'agisse d'un organe non vital, vital mais remplaçable ou vital et irremplaçable.

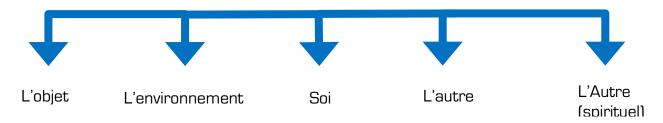
La mort d'un individu

Est de nos jours définie par la notion de **mort cérébrale**. Autrefois, c'était *l'absence de souffle*, puis *l'arrêt cardio- vasculaire*.

II. Aspects physiologiques de la vie et de la mort

A. La vie, une relation multiple

• De façon schématique, on définit la vie comme une relation multiple à :



- L'harmonie de la vie réside dans l'harmonie de cette relation. En cas de rupture de cette harmonie, on a une situation pathologique (maladie psychique ou psychosomatique).
- ⇒ L'extrême de ce déséquilibre est le suicide (vrai désir de mort ou volonté de changer de vie).

B. Psychologie de la mort d'une partie de soi

- La **mort du foetus** pour la mère (sentiment de perte d'un être à part entière qui évoluait, que ce soit volontaire ou non)
- L'amputation d'un sein pour un cancer (représentation de la sexualité)
- Ou encore l'ablation d'un organe représentent des situations compliquées psychologiquement.

C. Psychologie de l'individu mourant

- Kubler-Ross décrit 5 étapes psychologiques par lesquelles passe un patient entre son diagnostic et sa mort :
 - 1) Dénégation, refus (repli sur soi-même).
 - 2) Colère (contre l'équipe soignante et/ou lui-même).
 - 3) Marchandage (négocie du « temps »).
 - 4) Dépression (prise de conscience de la situation).
 - 5) Acceptation (étape inconstante).

Des étapes **1 à 3**, le patient est encore dans une dynamique d'**espoir**. L'agonie peut être sereine ou révoltée.

- Certains pensent que la mort est un passage :
 - Vers une vie charnelle (réincarnation), croyance d'Asie notamment.
 - Vers une vie spirituelle (ressuscitation), religions monothéistes.

D. Expérience de mort imminente

L'EMI est-elle une hallucination ? Un stade intermédiaire dont on revient ?

	EMI	Hallucination délirante
Humeur	Normale	Perturbée
Stress	Absent	Présent
Orientation	Normale	Désorientée dans 3 sphères (temps, espace, personnalité)
Conscience	Normale	Perturbée
Indice hallucinatoire	Absent	Présent
Conviction de la réalité	Oui	Oui
Personnage halluciné	Décédé	Vivant
Lieux hallucinés	Autre monte	Terrestre
Intention des apparitions	Accueillantes	Menaçantes
Durée de l'apparition	Brève	Longue
Aspect des apparitions	Beau, extraordinaire	Menaçant
Emotions dégagées	Quiétude, sérénité	Peur, angoisse

Le Livre tibétain des morts (XIVème siècle) donne une description de l'expérience de mort imminente :

Les moines, via des exercices spirituels et physiques, tentent de rentrer dans un **voyage post-mortem**. En en revenant, ils décrivent 3 états intermédiaires, ou « bardos » :

-Le moment de la mort, dissolution de la conscience ordinaire

-L'expérience de la réalité.

-La recherche de la renaissance (corps et esprit).

E. Dynamique individuelle et collective de la mort

Dans notre société occidentale actuelle, la mort nécessite une **dynamique individuelle** (l'homme meurt) et **collective** (accompagnement du mourant).

⇒ Il est indispensable d'un point de vue éthique/humain/spirituel mais aussi socio-économique d'accompagner les mourants : Développement nécessaire des aides à domicile, de l'HAD (hospitalisation à domicile), des maisons de retraite, des EHPAD (Etablissements d'Hospitalisation pour Personnes Agées Dépendantes) et des soins palliatifs. L'objectif serait de développer au maximum la mort à domicile.

III. Acharnement thérapeutique ou obstination déraisonnable

A. Position du problème géneral

Il s'agit d'une préoccupation fréquente en médecine, surtout dans certaines situations :

- Dans les services de prise en charge des stades terminaux de maladies
- En gérontologie.
- En néonatalogie.
- En réanimation.
- Au SAMU/SMUR

B. Décision d'arrêt des traitements

- La société fixe des normes et des lois établissant une ligne de conduite générale et interdisant l'obstination déraisonnable.
- En France, elle interdit le suicide assisté ou l'euthanasie, mais il existe un « flou de droit », soit une souplesse juridique laissant la liberté au médecin de faire le juste choix.
- Le malade ou sa famille sont éclairés par le médecin. Cela permet d'informer celui qui ne sait pas mais tend à enlever de l'objectivité.
- ⇒ La famille peut avoir des **motivations** morales, religieuses, économiques diverses.
- On recherche un maximum d'autonomie du patient, s'il est apte à décider par lui-même.

• Le médecin a toujours le poids de la responsabilité/décision finale, mais ne doit pas avoir un pouvoir décisionnel absolu.

Une **collégialité**, c'est-à-dire un partage de décision entre le malade, la famille et l'équipe soignante, est nécessaire

C. Termes du débat sur la fin de vie

Soins palliatifs	 Soins actifs dans un contexte d'approche globale du patient. Accompagnement sur le plan physique, psychologique et spirituel. Concernent le malade et sa famille. Seulement 20% des malades en bénéficient à ce jour. 	
Obstination déraisonnable	 Recours à des « soins » (mesures thérapeutiques et diagnostiques) inutiles et disproportionnés par rapport à un état clinique donné, maintien de la vie dans des conditions insupportables avec refus de tenir compte de l'avis du patient. Le refus de l'obstination déraisonnable entraîne un passage des soins curatifs aux soins palliatifs. On n'arrête cependant pas les soins infirmiers ni d'accompagnement (changer, laver, masser) 	
Directives anticipées	 Expression de la volonté du patient en toute conscience pour le moment où il serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Valables 3 ans avant 2006, définitives depuis, mais révocables à tout moment. Elles ont un caractère fortement incitatif (le médecin, s'il ne les suit pas, doit apporter une justification suffisante). Précisées par seulement 10% de la population. 	
Personne de confiance	 Désignation révocable, par écrit, non obligatoire, d'un témoin porteur de la parole et des souhaits du patient concernant la poursuite éventuelle de soins. A plus de pouvoir décisionnel que la famille 	
Euthanasie	 Geste actif entraînant la mort du patient, commis par un soignant le plus souvent. Illégale en France. 	

Suicide assisté	 Le patient s'auto-administre la potion létale fournie par un tiers. Considérée comme un délit de provocation au suicide (non assistance à personne en danger) en France. 	
Sédation	 Administration de médicaments ayant un effet sédatif et analgésique. La sédation profonde en phase terminale a pour objectif d'accompagner et de soulager le mourant, sans accélérer la survenue de la mort, qui doit rester naturelle. Cependant, cette sédation a un double effet (analgésique et dépresseur respiratoire) qui peut précipiter la mort du patient. Il faut que l'intentionnalité soit d'accompagner le malade : on s'aide de la collégialité pour prendre la bonne décision. 	
Agonie	 Combat en Grec. On parle d'agonie lorsque la mort arrive à coup sûr. Elle peut être courte ou très longue, douloureuse ou pas, réconciliatrice ou déchirante au niveau de la famille. 	

IV. Limitation et arrêt des thérapeutiques actives (LATA) en réanimation

- En réanimation, une survie technique immédiate peut se transformer en échec éthique à terme. [exemple : patient qui survit mais dans des conditions de vie insupportables]
- Un individu n'a pas d'existence statistique, c'est pourquoi le pronostic est le temps de l'acte médical le plus difficile.
- ⇒ La loi Léonetti de 2005 relative aux droits des patients en général et à la fin de vie présente les attitudes à adopter face à des situations cliniques que l'on peut retrouver en pratique.

Patient en fin de vie conscient

- Respecter sa **volonté** après l'avoir **informé** des **conséquences** de l'arrêt des traitements.
- Assurer sa dignité et son confort.
- Consigner dans le **DM après collégialité**. (Ex : Chimio terminale).

Patient en fin de vie inconscient	 Avis de la personne de confiance, tenir compte des directives anticipées. Décision médicale collégiale et transparente. Consigner dans DM. (Ex : Réanimation post-AVC). 	
Patient non en fin de vie conscient	 Respecter sa volonté après un délai raisonnable de réflexion. Depuis 2016, le médecin ne doit plus tout mettre en œuvre pour le convaincre d'accepter les traitements. Consigner dans DM, collégialité. (Ex : SLA). 	
Patient non en fin de vie inconscient	 Suivre ses directives anticipées, discussion collégiale avec la personne de confiance et/ou la famille, transparence. Consigner dans le DM. (Ex : Coma végétatif). 	

